

DECISION SUR LA SOMALIE**La Conférence :**

1. **NOTE AVEC SATISFACTION** les progrès enregistrés dans le processus de paix et de réconciliation en Somalie sous les auspices de l'Autorité inter-gouvernementale de Développement (IGAD) et **FELICITE** le peuple et les institutions fédérales de transition de Somalie pour le succès jusqu'ici enregistrés ;
2. **SALUE** la décision adoptée par la 22^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) tenue le 5 janvier 2005 dans laquelle le CPS a accepté, en principe, le déploiement d'une mission d'appui à la paix de l'UA en Somalie sur la base de ses précédentes décisions et des recommandations de la réunion d'experts tenue à Nairobi les 15 et 16 décembre 2004 pour soutenir les institutions fédérales de transition de Somalie et a demandé à la Commission de lui soumettre ses recommandations sur le mandat, la composition, la structure, les tâches et les ressources financières requises pour une telle mission ;
3. **SOULIGNE** la nécessité, pour l'UA et la communauté internationale dans son ensemble, de fournir une assistance rapide et durable aux institutions fédérales de transition pour éviter l'anéantissement des progrès remarquables enregistrés dans le processus de réconciliation en Somalie après deux années d'efforts collectifs déployés par les pays de la région, l'UA et la communauté internationale dans son ensemble ;
4. **DEMANDE** à la Commission d'accélérer l'élaboration des recommandations demandées par le CPS pour permettre le déploiement rapide d'une mission d'appui à la paix de l'UA dans le cadre des efforts en vue de créer les conditions de sécurité propices et de normaliser la situation afin de faciliter le fonctionnement effectif des institutions fédérales de transition dont l'installation en Somalie constitue un élément important des efforts en cours pour restaurer une paix et une stabilité durables dans le pays ;
5. **SE FELICITE** du communiqué d'Abuja des chefs d'Etat et de gouvernement et **NOTE AVEC SATISFACTION** l'engagement de Djibouti, de l'Ethiopie, du Kenya, du Soudan et de

l'Ouganda à fournir des troupes et l'équipement pour le déploiement d'une mission d'appui à la paix et l'appui à la sécurité au Gouvernement fédéral de transition de Somalie afin d'assurer sa réinstallation en Somalie et la viabilité des résultats du processus de paix de l'IGAD. **DEMANDE** au CPS de charger l'IGAD de déployer cette mission d'appui à la paix en attendant le déploiement de la mission d'appui à la paix prévue de l'UA, **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de fournir l'appui et l'assistance.

6. **DEMANDE** la convocation, dans les meilleurs délais, d'une Conférence internationale d'annonce de contributions pour la reconstruction post-conflit en Somalie dans le contexte du mécanisme déjà existant. A cet égard, la Conférence **DEMANDE** à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour contribuer à la mobilisation de la communauté internationale pour appuyer les efforts en vue de la consolidation de la paix en Somalie ;
7. **INVITE** les Etats membres de l'UA, particulièrement les Etats membres de l'IGAD à continuer de faire de leur mieux pour consolider le processus de normalisation et de stabilisation en Somalie.